

La Présidente

Madame Elisabeth Borne
Première ministre
Hôtel de Matignon,
57, rue de Varenne
75700 Paris

Objet : Lettre ouverte à la Première ministre sur la lutte contre la non-scolarisation

Madame la Première ministre,

Aujourd'hui, 4 septembre 2023, 11 997 900 élèves reprennent le chemin de l'école en France.

Malheureusement, plusieurs milliers d'autres enfants en France n'ont pas cette chance. Ils et elles restent invisibilisés, laissés pour compte, exclus de l'école de la République.

Pourtant, l'éducation est un droit pour chaque enfant jusqu'à ses 18 ans, garanti par les articles 28 et 29 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En juin dernier, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a une fois de plus rappelé la France à l'ordre à cet égard. Il l'exhorte à « *améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation pour les enfants en situation défavorisée et marginalisée, notamment les enfants roms, les enfants migrants non accompagnés et les enfants vivant dans des logements précaires, qui rencontrent de nombreuses difficultés pour s'inscrire dans les écoles ordinaires et accéder aux cantines scolaires* », mais aussi à « *prendre les mesures nécessaires pour améliorer la scolarisation et l'assiduité dans les territoires d'outre-mer de l'État partie, en particulier à Mayotte et en Guyane* ».

Les enfants en situation de handicap, en situation de danger, les enfants dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, ainsi que les enfants en conflit avec la loi, détenus en quartier pour mineurs ou en établissement pénitentiaire pour mineurs connaissent aussi des entraves inacceptables à leur scolarisation.

Leur droit à l'éducation est mis à mal par de multiples facteurs, tels que l'absence de dispositifs d'accueil adaptés ou de places à l'école, le manque d'accompagnement adapté, les freins administratifs à l'inscription scolaire, les discriminations, ou encore l'éloignement géographique.

Pourtant, ces enfants sont particulièrement vulnérables et doivent bénéficier d'une éducation sans ruptures et adaptée à leurs besoins. **Leur non-scolarisation ou déscolarisation est un fléau qui porte atteinte à leurs droits, à leur avenir, mais qui érode aussi l'idéal démocratique et les valeurs de la République.**

Malgré ses conséquences dramatiques, l'ampleur de la non-scolarisation en France reste largement inconnue. Les chiffres dont nous disposons, bien que parcellaires, sont particulièrement inquiétants :

UNICEF France fait état de **10 000 enfants hors de l'école en Guyane**, le taux de scolarisation des enfants de 6 à 13 ans y étant pratiquement de 8 points inférieur à la moyenne de l'ensemble du territoire national.

A Mayotte, la non-scolarisation des enfants entre 3 et 15 ans révolus concerne, **a minima, entre 5 379 et 9 575 enfants.**

Les estimations des enfants non-scolarisés vivant dans les bidonvilles de France hexagonale sont elles aussi particulièrement imprécises. Bien que l'accès à la scolarisation ait largement

La Présidente

été favorisé par son programme de médiation scolaire, la DIHAL faisait état en 2019 de **6 000 enfants vivant en bidonvilles et en squats dont 70% étaient non-scolarisés**, en décrochage scolaire ou suivant une scolarité discontinue, soit 4200 enfants.

A ces enfants vivant en bidonvilles s'ajoutent l'ensemble des enfants vivant en habitat précaire et notamment les enfants vivant en hôtels sociaux, en squats, ou hébergés chez des tiers et qui connaissent eux aussi des difficultés dans l'accès à l'école. L'enquête Enfams de l'Observatoire du Samu social de Paris montrait ainsi dès 2014 que **10,3% des enfants qui vivaient à l'hôtel (parmi 10 280 familles) n'étaient pas scolarisés**.

Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui en France, nul ne sache combien d'enfants sont exclus de l'école de la République. Cette méconnaissance contribue à l'invisibilité de ces enfants, et empêche la mise en œuvre de solutions pour les scolariser.

La première des réponses à apporter à ces enfants est donc de mettre en œuvre l'engagement pris par la France en 2021 de créer un Observatoire national de la non-scolarisation, dans le cadre du plan d'action pour la réalisation de la Garantie européenne pour l'enfance à l'horizon 2030. Cet Observatoire permettrait de dresser un diagnostic précis de la scolarisation des enfants éloignés de l'école et de proposer des solutions adaptées et concertées à chaque type de situation de vulnérabilité, selon le territoire concerné.

L'UNICEF France appelle le gouvernement à poursuivre et concrétiser les travaux interministériels exploratoires qui ont débuté récemment, en vue d'une mise en œuvre de l'Observatoire dès janvier 2024. La pleine réussite de cet Observatoire nécessite l'allocation de ressources adéquates lors du Projet de Loi Finances 2024, et la prise d'un décret autonome définissant les modalités de son fonctionnement dès cet automne.

Il n'est pas trop tard pour inscrire cet Observatoire dans les mesures du Pacte des Solidarités, qui représenterait un vecteur idéal pour sa mise en œuvre du fait de sa dimension interministérielle, et de son approche multidimensionnelle de la vulnérabilité des enfants. La non-scolarisation est l'une des expressions la plus flagrante de cette vulnérabilité. La concrétisation de l'Observatoire ne saurait donc reposer sur un seul ministère, tant les publics concernés par la non-scolarisation sont variés.

Le Président Emmanuel Macron avait présenté l'éducation comme l'une des priorités de son nouveau quinquennat. Nous appelons la France à tenir cet engagement, en apportant des réponses fortes et ambitieuses à ces enfants hors de l'école, notamment pour lutter contre l'invisibilité à laquelle ils et elles font face.

Les enfants éloignés de l'école en France ne pourront pas attendre une année de plus devant les grilles de l'école de la République.

Veuillez agréer, Madame la Première ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Adeline HAZAN